RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT HAUTE-LOIRE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT JUST-MALMONT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la
municipal		délibération
27	27	26

Séance du 3 avril 2024

N°24-04-15

Date de la convocation 26 mars 2024

L'an deux mil vingt quatre et le trois avril

à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi salle du Conseil sous la présidence de M. GIRODET, Maire.

Présents:

M. Frédéric GIRODET, Maire; Mme Odile PRADIER, M. Alain MONDON, Mme Christine BONNEFOY, M. Joseph BUGNAZET, M. Jean FERNANDES, Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN, M. André MOLLE, Adjoints;

Mme Pamela MARODON, M. Denis SALANON Conseillers Municipaux Délégués:

Mme Chrystelle BERTINELLI, M. David CHAUDIER, M. Jean FOURNEL, Mme Christine GALAMBAUD, Mme Maguy FOULTIER, M. Patrice FRANÇON, Mme Véronique MAURIN, M. Jean-Paul MASSARDIER, Mme Maryline MOUNIER, Conseillers Municipaux;

Absents excusés avec pouvoir :

Mme Dominique COLOMB qui a donné pouvoir à Mme Maguy FOULTIER M. Joël AUROUZE qui a donné pouvoir à M. Jean FERNANDES Mme Arlette CHAPELLON qui a donné pouvoir à M. André MOLLE M. Benjamin FOULTIER qui a donné pouvoir à Mme Christine BONNEFOY Mme Emilie MASSARDIER qui a donné pouvoir à M. David CHAUDIER. Mme Mélanie PICHON qui a donné pouvoir à Odile PRADIER. M Christophe PIOT qui a donné pouvoir à M Joseph BUGNAZET.

Absents excusés sans pouvoir

Anne VINSON

M. David CHAUDIER a été nommé secrétaire de séance

Objet : Régularisation foncière route de la Roche au RD10

Monsieur Le Maire fait part de la nécessité de procéder à des régularisations foncières concernant la route entre "La Roche" et la RD 10. A ce titre, il est nécessaire de procéder à des acquisitions à titre gratuit de parcelles appartenant à différents propriétaires, à savoir :

AR Prefecture

043-214302051-20240403-24_04_15-DE Reçu le 15/04/2024

M. BUGNAZET Joseph:

- La parcelle cadastrée section B n°1055 d'une surface de 114 m²
- La parcelle cadastrée section B n°1057 d'une surface de 105 m²
- La parcelle cadastrée section B n° 1059 d'une surface de 2 m²
- La parcelle cadastrée section B n° 1061 d'une surface de 150 m²
- La parcelle cadastrée section B n° 1063 d'une surface de 167 m² Soit un total de 538 m²

M. BUGNAZET Nicolas:

- La parcelle cadastrée section B n° 1046 d'une surface de 555 m²
- La parcelle cadastrée section B n° 1048 d'une surface de 64 m²
- La parcelle cadastrée section B n° 1050 d'une surface de 64 m² Soit un total de 683 m²

Mme BONNET Agnès:

La parcelle cadastrée section B n° 1044 d'une surface de 552 m²

M. BERGER Aimé:

La parcelle cadastrée section B n° 1052 d'une surface de 296 m²

Monsieur Le Maire propose donc au conseil municipal de procéder à l'acquisition à titre gratuit de ces parcelles.

Monsieur BUGNAZET, concerné personnellement par cette délibération, ne prend pas part au vote (ni son mandant qui lui a donné pouvoir), 24 élus participent donc à ce vote.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- APPROUVE l'acquisition des parcelles cadastrées section B n° 1055-1057-1059-1061-1063 d'une surface totale de 538 m² appartenant à M. BUGNAZET Joseph; l'acquisition des parcelles cadastrées section B nº 1046-1048-1050 d'une surface totale de 683 m² appartenant à M. BUGNAZET Nicolas.; l'acquisition de la parcelle cadastrée section B n°1044 d'une surface de 552 m² appartenant à Mme BONNET Agnès; l'acquisition de la parcelle section B n°1052 d'une surface de 296 m² appartenant à M. BERGER Aimé, et ce à titre gratuit.
- DESIGNE le Cabinet ACTIF dans le cadre d'une assistance à la rédaction d'actes administratifs et plus largement l'autorise à effectuer toutes démarches nécessaires à cette mission.
- AUTORISE Monsieur le Maire à authentifier et signer les actes administratifs ainsi que tous documents relatifs à cette opération,
- DESIGNE Madame PRADIER Odile, 1ère adjointe, pour représenter la Commune et signer les actes au nom et pour le compte de cette dernière,

Fait et délibéré en mairie ce jour, mois et an susdits A Saint Just Malmont, le 3 avril 2024

Le Maire. Frédéric GIRODET

te-Loire

La secrétaire de séance M. David CHAUDIER

AR Prefecture

043-214302051-20240403-24 04 15-DE Recu le 15/04/2024